



# Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

**DECISION DU MAIRE**

**2023/077/AGD**

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023 I 11 du Conseil municipal en date du 22 mars 2023, actualisant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service,

Considérant que le logement de fonction de type F4 sis 4 bis Route de Saint-Chéron à BREUILLET (91650) est rattaché à l'emploi de gardien du Parc du Colombier,

Considérant le recrutement de M. Antoine FAIVRE au poste de gardien du Parc du Colombier à compter du 28/08/2023,

Considérant que celui-ci s'installera dans le logement durant la semaine précédente pour assurer son emménagement avant sa prise de fonction,

### DECIDE

DE DONNER à bail, à titre précaire à Monsieur Antoine FAIVRE, la Maison du Colombier sise 4 bis Route de Saint-Chéron à Breuillet, à compter du 21/08/2023 jusqu'au 27/08/2023 inclus,

DE DELIVRER le bail à titre gratuit, la consommation des fluides et autres charges (assurance habitation, taxes où impôts liés à l'occupation des locaux...) étant à la charge du locataire,

DE CONSENTIR la durée du contrat à titre essentiellement précaire et de simple tolérance pour une durée d'une semaine en vue de l'intégration au poste,

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau,
- Le Comptable du Trésor
- M. Antoine FAIVRE

FAIT A BREUILLET, LE DIX-HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS.



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 21/07/2023 à 13h57

Mairie : 42, Grande Rue BP 13 – 91650 BREUILLET

Tél : 01 69 94 60 40 – fax. : 01 64 58 51 27

[www.ville-breuillet.fr](http://www.ville-breuillet.fr)

**REÇU EN PREFECTURE**

le 21/07/2023

Application agréée E-legalite.com

22\_DN-091-219101052-20230718-2023077AGD-